21 février 2006 **06.323**

Question Pierre Bonhôte

Conception ou contraception (bis)?

Lors de sa dernière séance de la précédente législature, la commission cantonale de l'énergie a adopté une nouvelle conception directrice de l'énergie. Ce document fixe des objectifs modérément ambitieux à l'horizon 2010, en application du programme SuisseEnergie.

Durant la session de septembre dernier, le chef du DGT annonçait, en réponse à une précédente et similaire question, que la conception directrice serait soumise au Grand Conseil début 2006.

A l'occasion de la séance de la commission cantonale de décembre dernier, il précisait que ladite conception serait soumise au parlement lors de la présente session.

Nous nous étonnons donc de ne pas la voir figurer à notre ordre du jour.

Une conception directrice qui vise à contribuer au succès d'un programme national s'étendant de 2000 à 2010, mais qui n'a pas encore été avalisée en 2006, perd chaque mois de sa pertinence.

Le Conseil d'Etat est invité à nous préciser:

– s'il a adopté la conception directrice de l'énergie;
– si non, pourquoi;
– et quand il compte la soumettre à notre autorité.